



27^e Bataillon de chasseurs alpins

Annecy, le 05 janvier 2023
N°379 /CSA 27^e BCA

NOTE D'ORGANISATION

OBJET : stage hivernal enfants du CSA 27^e BCA

ANNEXES : I) Organisation générale ;
II) Fiche d'inscription au stage ;
III) Fiche d'adhésion au CSA ;
IV) Fiche complémentaire d'inscription au stage ;
V) Liste des effets spécifiques à emporter ;
VI) Programme prévisionnel ;
VII) protocole de la gestion COVID-19.

Le stage hivernal des enfants de 7 à 17 ans organisé par le Club Sportif et Artistique du 27^e Bataillon de chasseurs alpins se déroulera du samedi 11 février au vendredi 17 février 2023 au poste de montagne militaire de Flaine.

Le maintien de l'activité sera fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales.

La présente note a pour but de préciser, dans ses annexes, l'organisation générale de ce stage.

Le lieutenant-colonel Sébastien DROMARD
Président du Club Sportif et Artistique
du 27^e Bataillon de chasseurs alpins

ANNEXE I

ORGANISATION GÉNÉRALE

I - ENCADREMENT

- Directeur de stage : FOURNIER-BIDOZ Sébastien.
- Adjoint : GUILLOU Xavier.
- Responsable technique et pédagogique : BEZIER-HUNEAU Terence.
- Moniteurs : Effectif 15.
- Animateur pour accueil de mineur : BAFAA et/ou stagiaire BAFAA

La liste des moniteurs sera établie ultérieurement.

1.1 - Renfort Chalet :

- 0/0/4

1.2 - Renfort infirmerie :

- 0/1/0 (personnel féminin)

II - ACCÈS AU STAGE

2.1 - Nombre de places

La capacité du stage est limitée.

Pour les stagiaires, les priorités d'inscription sont les suivantes :

- Priorité N°1 : Enfants de militaire d'active, personnel civil et réserviste du 27^eBCA, Enfants de gendarme du groupement de gendarmerie 74.
- Priorité N°2 : Enfants d'ancien du 27^e BCA.
- Priorité N°3 : Enfants de personnel militaire d'active ou de réserve, de personnel civil de la défense extérieur au 27^e BCA ; Enfants du CSA ski.
- Priorité N°4 : Enfants de personnels extérieurs à la défense et non membre du CSA.

2.2 - Tarifification

- P1-P2 : **250 euros** ;
- P3-P4 : **300 euros** ;

Attention, les enfants non adhérents devront rajouter à ce montant la cotisation au club :

Catégorie 1 : 35€

Catégorie 2 : 55€

Catégorie 3 : 100€

2.2 Modalités d'inscription :

Dossier à imprimer sur le site du CSA : <https://www.csa-27bca.fr/> et à retourner ou déposer à l'adresse suivante :

CSA 27 BCA,

8 avenue du Capitaine Anjot,

Cran-Gevrier, 74962 ANNECY

Clôture des inscriptions le mercredi 01 février 2023.

Confirmation d'inscription donnée le jeudi 02 février 2023.

2.3 - Cas d'exclusion du stage

Afin que cette semaine de ski se déroule dans les meilleures conditions, il est rappelé aux parents que le directeur de stage en concertation avec l'équipe pédagogique, se réserve le droit d'exclure un enfant, qui poserait des problèmes de comportement ou de discipline.

En cas d'exclusion, les parents viendront récupérer leur enfant au Chalet militaire de Flaine, le CSA ne procédera à aucun remboursement de stage.

En cas d'exclusion pour blessure ou maladie un remboursement au prorata des activités non effectuées sera effectué.

2.4 - Fiche d'inscription

Pour les enfants n'étant pas encore adhérents au CSA, remplir la fiche d'adhésion jointe en annexe 3, celle-ci doit bien entendu être complétée par un certificat médical mentionnant la pratique du ski alpin.

Pour tous, merci de remplir la fiche d'inscription jointe en annexe 2.

III – MODALITES PRATIQUES

3.1 - Horaires et lieu de rendez-vous

- Rendez-vous devant le gymnase du quartier Tom Morel le samedi 11 février 2023 à compter de 08h45 ;
- Présentation du stage et de l'équipe pédagogique ;
- Départ le samedi 11 février à 09h30 ;
- Retour le vendredi 17 février vers 12h30 au même endroit.

3.2 - Hébergement

Chalet militaire de Flaine – Contacts téléphonique : 04.50.90.81.45 / 07 50 63 22 07

3.3 - Tenue et matériels nécessaires

Voir Annexe 4

IV - ALIMENTATION

5.1 - Commande

L'Adjudant DEDIEU sera chargé de réaliser les menus afin d'effectuer la commande de repas auprès du GSBdD.

5.2 - Facturation

A adresser, à l'issue du stage, au trésorier du Club Sportif et Artistique du 27^eBCA.

VI - TRANSPORT

Le transport Aller et Retour sera assuré par les cars du 27^{ème} BCA et/ou du domaine civil.
Le CSA utilisera son véhicule pour effectuer les liaisons à proximité du chalet de FLAINE.

VI – SANTE

I. MODALITÉS

Le soutien santé pour la durée du stage sera assuré par un médecin civil de la maison médicale de la station de Flaine. Les frais de médecin, de pharmacie ou d'hospitalisation, seront payés par le club à titre d'avance pour les familles.

Toutefois une infirmière du service médical du bataillon sera présente pour d'éventuels soins et traitements médicaux.

Au retour du stage, le trésorier du club établira les factures nominatives pour les éventuels soins et traitements médicaux engendrés.

Les frais d'évacuation des pistes par hélicoptère ou par les pisteurs secouristes, seront pris en compte par l'assurance individuelle liée à la licence FCD de chaque adhérent au CSA à hauteur des garanties du contrat.

II. MESURES ANTI-COVID

Des prises de température pourront être effectuées à l'arrivée des enfants et durant le stage, au-delà de 38°, l'encadrement refusera l'accès au stage à des fins de prévention.

Si un cas COVID-19 est présent dans l'environnement proche de l'enfant, il est impératif qu'un autotest soit réalisé et que les moniteurs soient prévenus du résultat.

Le personnel mis à disposition par l'infirmerie sera le référent COVID durant toute la durée du stage.

III. DISPOSITION PARTICULIERE

Une pièce sera dédiée aux soins ainsi qu'à l'isolement sanitaire.

La stratégie de gestion de l'épidémie sanitaire COVID-19 est décrite en annexe 7 et suit les recommandations du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports.

VII – DIVERS.

Les frais de réparation ou de location de matériels pour les enfants qui en auraient besoin durant la semaine seront facturés aux familles au retour du stage, cependant les enfants doivent bien se présenter le premier jour du stage en possession de leur matériel.

Une note de service du 27°BCA précisera l'encadrement ainsi que les dispositions administratives et financières.

ANNEXE II

FICHE D'INSCRIPTION CSA 27^e BCA
STAGE FLAINE DU 11 FÉVRIER AU 17 FÉVRIER 2023

A faire parvenir au responsable du CSA avant le 1^{er} février 2023 terme de rigueur.

PARTICIPANT :

NOM de l'enfant : Prénom :
Sexe : F M Né(e) le :/...../..... À
Niveau de ski acquis : Carnet ESF : Oui Non



REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom Prénom.....
En qualité de : Mère Père Tuteur Autres précisez
Adresse.....
Code postal : Ville :
Téléphone Domicile : Portable
Bureau :
Email (très lisible)@.....
N° de mutuelle : N° de sécurité
sociale.....
Autres personnes à prévenir en cas de besoin, remplir annexe 4.

LIAISON SANITAIRE : Passe sanitaire complet COVID à jour : OUI NON

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non
Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance**

L'enfant a-t-il des allergies connues à ce jour ? Oui Non
Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si auto médication le signaler)
.....
.....
.....
.....

AUTORISATIONS :

- Je déclare sur l'honneur avoir le plein exercice de l'autorité parentale sur l'enfant ci-dessus désigné et l'autorise à participer au stage de ski organisé par le CSA du 27^e BCA.
- J'autorise le directeur du centre ou son remplaçant à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale, en cas d'urgence, sur mon enfant ou le mineur dont j'ai la responsabilité légale.
- J'autorise mon enfant à participer à la sortie cinéma organisée durant le séjour (moins de 12 ans)
- J'autorise mon enfant à participer à la sortie bowling organisée durant le séjour (plus de 12 ans)

Cadre réservé au CSA

Inscription réalisée par :

Montant du règlement : €

Espèces CB Chèque N° :

Règlement avec fiche N°

Stagiaire N°

SIGNATURE

« lu et approuvé, bon pour autorisation parentale »

FICHE D'ADHESION DU CSA 27^e BCA - SAISON 2022-2023

Site web : www.csa-27bca.fr tel : 04 50 60 83 52 / mobile: 07 50 63 22 07 mail : csa27bca@orange.fr

NOM : **PRENOM** :

Date de Naissance :/...../..... **lieu** : **Sexe** : M F

Adresse :

Code postal : **Ville** : 

Adresse E-mail : @

Certificat médical d'aptitude sportive (pour les nouveaux adhérents uniquement)

Rappel : Toutes les activités choisies doivent figurer sur le certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en médecine, certifie avoir examiné(e),
 M Né(e) le et atteste à ce jour l'absence de contre-indication aux activités
 sportives suivantes, y compris en compétition :
 ski alpin...- ...patinage sur glace...-ski de fond

Certificat fait à Signature et cachet du médecin
 Le / /

SECTIONS

Stage Ski enfants Flaine

PIECES A FOURNIR :

- > Fiche d'adhésion dûment remplie, datée, signée
 - > Carte de l'année précédente ou 1 photo d'identité
 - > Certificat médical d'aptitude sportive
 - > **Adresse E-mail** écrite lisiblement
 - > A présenter : justificatif de la catégorie (carte)
- Exemple : Pacs, concubinage, retraité, réserviste...*

ORIGINES ET CHOIX DES ACTIVITÉS :

(Cocher la case correspondante)

CATEGORIE 1 * **Grade** :

- 21 Militaire et réserviste du 27^{ème} BCA
- 22 Civil du 27^{ème} BCA relevant de la défense
- 23 Famille de militaire et civil du 27^{ème} BCA
- 24 Gendarme et famille de Gendarme du 74

CATEGORIE 2 * **Grade** :

- 31 Militaire et réserviste extérieur au 27^{ème} BCA et leur famille directe.
- 32 Retraité militaire et civil de la défense
- 34 Ministère autre défense (pompiers)

CATEGORIE 3 :

- 41 Extérieur à la défense

* Apporter une pièce justificative de son origine

J'autorise la diffusion de mon identité (ou celle de mon enfant) et images prises lors de compétitions, stages ou autres activités organisées au sein du CSA.

A le

Signature du demandeur de la licence FCD

Cadre réservé au CSA

Adhésion réalisée par :

Montant du règlement : €

> Espèces CB Chèque + numéro :

> Règlement avec fiche N°

N° Adhérent :

ANNEXE IV

Informations complémentaires inscription enfant
Personnes à prévenir

Mère

NOM : PRENOM :

☎ : 📞 :

Père

NOM : PRENOM :

☎ : 📞 :

Autre, précisez lien de parenté :

NOM : PRENOM :

☎ : 📞 :

ANNEXE V

Stage du samedi 11 février au vendredi 17 février 2023

Liste des effets spécifiques à emporter

- 14 masques de protection sanitaire (2 x jour)
- Tenue de ski chaude ;
- Chaussures de ski ;
- **Une paire de skis adaptée, réglée et fartée,**
- **Bâtons de ski de la bonne taille ;**
- **Casque de ski obligatoire ;**
- **2 paires de gants de ski.** Pas de gants "magiques" en laine ;
- Un **masque** + une paire de **lunettes de soleil** ;
- **Crème solaire efficace ;**
- **Stick pour les lèvres ;**
- Chaussons, pantoufle et baskets pour l'intérieur ;
- Chaussure type « après-ski » ou botte fourrée ;
- Vêtements chauds et adaptés (pull, blouson) ;
- Tee-shirts et sous-vêtements techniques adaptés à la pratique du ski
- Bonnet et buff (tour de cou technique) ;
- Tenue d'intérieur : survêtement
- Pyjamas ;
- Affaires de rechanges (Slips - Chaussettes...) en nombre suffisant (au moins 6) ;
- Trousse de toilette ;
- Serviette de bain ou de toilette ;
- **Un cadenas ;**
- Vous devez fournir le **cahier de santé** des enfants sous enveloppe cachetée le jour de l'accueil
- **PAS DE CHEWING, BONBONS NI BOISSONS SUCREES DANS LES AFFAIRES**

Liste non exhaustive

Conseils aux parents

- Pour les jeunes, établir **une liste et marquer** les vêtements ;
- Ne pas donner trop d'argent de poche à vos enfants ;
- Un dépôt dans le coffre de Flaine peut être réalisé (voir directeur de stage) ;
- Prévoir livret E.S.F pour les enfants qui en disposent
- Le CSA se décharge de la responsabilité d'une perte de matériel (ski, bâtons, jeux vidéo, etc...).
- Évitez les jeux vidéo pour les plus jeunes enfants qui auront suffisamment de quoi s'occuper en dehors des séances de ski.

ANNEXE VI
PROGRAMME

	<u>MATIN</u>		<u>APRES-MIDI</u>
	9h00 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 12h00		14h00 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 17h30
SAMEDI	DEPLACEMENT INSTALLATION	R E P A S	SKI (COURS)
DIMANCHE	SKI (COURS)		SKI (COURS)
LUNDI	SKI (COURS)		SKI (COURS) /bowling-cinéma
MARDI	SKI (COURS)		SKI (COURS)
MERCREDI	SKI (COURS)		TEST ESF FLÈCHE
JEUDI	TEST ESF ETOILES		TEST ESF ETOILES / DISCO PARTY
VENDREDI	NETTOYAGE CHALET RETOUR ANNECY		

Le programme peut être adapté en fonction des conditions nivo-météorologiques.

Préalable

Les responsables légaux des mineurs jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ce que leur enfant ne prenne pas part à l'accueil en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez lui. De même, ils s'engagent à respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires et veillent à informer le responsable de la structure.

Les personnels appliquent les mêmes règles.

Doctrine d'accueil

Le maintien de l'accueil des mineurs est prévu à tous les niveaux de protocole.

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **socle** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;
- **niveau 2 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le **respect d'une distanciation** adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec une distanciation** sont autorisées.

Contact-tracing

Les règles de contact-tracing applicables aux ACM sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées sur le site jeunes.gouv.fr.

DESTINATAIRES :

- 27e BCA-TU/TS ;
- CSA@ ;
- Familles sous couvert du BEH .